

**Refus de la mesure dérogatoire concernant
le financement des doctorants inscrits à
l'ED ALLPH@.**

Conseil académique du 24 janvier 2017

Délibération 2017/01/CAC-018

Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-4 ;

Vu les statuts de l'université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 39 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers se prononcent contre la mesure dérogatoire à l'obligation de financement pour l'inscription en thèse à l'Université Toulouse III-Paul Sabatier des doctorants rattachés à l'école doctorale ALLPH@.

Toulouse, le 24 janvier 2017
Le Président



Professeur Jean-Pierre VINEL



Nombre de membres : 80
Nombre de membres présents ou représentés : 36

Nombre de voix favorables : 0
Nombre de voix défavorables : 28
Nombre d'abstentions : 8
Ne prennent pas part au vote : 0